A.S.M.V.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE MAGNY-EN-VEXIN



1 rue de l'école 95420 Magny-en-Vexin

(Association loi du 1er juillet 1901 enregistrée à la Sous-Préfecture de Pontoise sous le NQ 13.348)

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT DE COTISATION pour l'année 2024

(à renvoyer à l'adresse ci-dessus)

Je, soussigné (e)			
Demeurant à			
		pplète s.v.p.et courriel II	MPORTANT)
N° de tel :	Co	urriel :	
Verse ma cotisation à l'A.S.M Membre actif : 15 € - Membre d'honneur : 50 €	Memb		
Règlement : Par chèque => à l'ordre de 1 'A.S.M.V.			
	IBAN	FR76 3000 3016 7500 SOGEFRPP	0372 6059 977
		Date	Signature

- Les cotisations et dons faits à l'association sont déductibles de votre impôt sur le revenu pour un montant égal à 66 % de celui de votre don.
- Le reçu fiscal nécessaire pour obtenir cette déduction vous sera adressé en fin d'année.
- L'association s'engage à ne pas diffuser vos coordonnées qui ne seront utilisées que pour l'envoi de correspondance et d'informations de l'ASMV.